

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 631

présenté par
Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 198, insérer l'alinéa suivant :

« En cohérence avec la priorité en faveur du travail, la convergence du niveau des allocations individuelles de solidarité interviendra après celle du SMIC net. Cela vaut en particulier pour le revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation adulte handicapé (AAH) à horizon 2031. Les prestations familiales feront l'objet d'une convergence progressive débutant dès 2027. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La commission des lois a supprimé un alinéa prévoyant les principes qui sous-tendent le calendrier d'accélération de la convergence économique et sociale de Mayotte pour assurer un développement soutenable.

Ces principes et le calendrier associé sont détaillés dans le rapport pris en application de l'article 36 de la loi d'urgence en faveur de Mayotte.

Il est proposé de rétablir cet alinéa dans la rédaction ci-dessus.